

28 juin : Deuxième tour des élections municipales et communautaires



**2^{ème}
Tour**

DIMANCHE 28 JUIN

8H à 18H

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020**

! **Changement de lieu** **!**

**Les bureaux de vote sont déplacés à la
Halle aux sports Pierre DENIS**

• Mesures pour les élections municipales et communautaires

En application des décisions prises par les autorités sanitaires de l'Etat, nous vous prions de trouver ci-dessous les mesures mises en place pour la protection des agents, des usagers et des électeurs.

- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition, dans tous les bureaux de vote.
- Un affichage des consignes générales de prévention sera assuré dans chaque bureau.
- Des recommandations seront faites aux électeurs pour présenter leur justificatif d'identité sans prise en main par le Président ou les membres du bureau.
- Chaque électeur est incité à venir avec son stylo (Bleu ou noir) pour émarger sur la liste après son vote : un stock sera toutefois disponible pour les personnes ayant oublié le leur. Ils seront désinfectés régulièrement.
- Les bureaux de vote seront aménagés de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente. Le nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote sera également limité à 3 électeurs et priorité sera donnée pour voter aux personnes vulnérables.
- Le **port du masque sera obligatoire** pour tout électeur se présentant au bureau de vote (masques « grand public ») Il pourra être demandé aux électeurs de retirer momentanément leur masque aux fins de contrôle de leur identité.

Inscriptions ouvertes pour l'A.L.S.H.de cet été

Les inscriptions A.L.S.H. ETE sont ouvertes dès à présent sur le portail familles :

<https://aussonne.portail-familles.com/aussonne/jsp/site/Portal.jsp>

- Pour le mois de juillet vous avez jusqu'au 29 juin minuit pour inscrire vos enfants
- Pour le mois d'août vous avez jusqu'au 26 juillet minuit pour inscrire vos enfants

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2020-2021

- Pour tous les enfants nés en 2017
- Pour tous les nouveaux élèves arrivant sur la commune

Pour inscrire vos enfants, il vous faut prendre rendez-vous par téléphone au 05.62.13.47.20 ou par serviceje@aussonne.fr

Les parents doivent se présenter munis **des originaux et des photocopies** : du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés en 2019-2020 et du jugement de séparation/ divorce le cas échéant.

Le Centre Communal d'Action Sociale recrute...

Deux Aides à Domicile, de fin Juin à septembre 2020- (H/F) (CDD) pour son service d'aide aux personnes âgées /handicapées.

Contrats possibles au mois (juillet/août/septembre)

Consulter la fiche de poste sur <http://www.aussonne.fr/la-mairie-recrute...-aussonne.p191-12.html>

Reprise des permanences PLIE et YMCA

- Permanence PLIE

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est un dispositif de proximité qui a pour objectif d'accompagner les personnes ayant besoin d'un soutien individualisé et renforcé pour favoriser leur retour à l'emploi. Initié par Toulouse Métropole, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Sicoval et le concours financier du Fond Social Européen (FSE), le PLIE travaille en lien direct avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi, et de la formation autour de Toulouse.

[Pour en savoir plus sur le PLIE, cliquez ici](#)

- Permanence de l' YMCA :

Permanence pour le suivi du RSA - L'YMCA (Young Men Christian Association) est habilité à suivre les bénéficiaires du RSA. Le Conseil Départemental lui a confié ce soin. Sa mission est d'accompagner les bénéficiaires

Ces permanences se tiennent dans les locaux du Lien Social- route de Merville.

Pour plus d'infos contacter le service emploi du CCAS au 05 62 13 48 65

A partir du 1er juillet : réouverture progressive de la Médiathèque

Attention horaires temporairement modifiés !



 Mardi :		16h à 18h
 Mercredi :	9h à 11h30	et 14h à 17h30
 Vendredi :	9h à 11h30	et 14h à 16h30
 Samedi :	10h à 12h	

Les lecteurs vont pouvoir à nouveau faire un choix de documents à la médiathèque, dans le respect des normes sanitaires.

- Le nombre de personne est limité dans l'enceinte de la médiathèque (6 pers/maxi)
- Respect de la distanciation sociale entre les usagers (1 m)
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans,
- Désinfection des mains à l'entrée dans la structure avec du gel hydro alcoolique



Certains **services proposés** sont temporairement **inaccessibles** (lecture, internet, ordinateurs ...)

Maintien du service « LIRE EN DRIVE » les jeudis de 14h30 à 16h30.

Ouvert-fermé

- **Tous les services communaux** seront fermés les 13 et 14 juillet inclus.
- **Les crèches municipales et le Relais Assistants maternels** seront fermés du 3 au 31 août inclus
- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** seront fermés les 27-28 et 31 août
- **Le CLAP's et le PIJ** seront fermés du 3 au 14 août ainsi que les 27, 28 et 31 août.
- **La Médiathèque** sera fermée du 1er au 15 août inclus

*En cas d'urgence contacter l'élue de permanence au:
06.77.41.41.72*

AGENDA

 28 juin : Deuxième tour des élections municipales et communautaires

De 8h à 18h - Halle aux sports Pierre Denis

 8 juillet : Collecte des encombrants

Réalisée par les services communaux pour le compte de Toulouse Métropole, elle est réservée à des objets non transportables dans un véhicule personnel. Uniquement sur inscription en mairie avant le 3 juillet Tél 05 62 13 47 20

 13 juillet : Don du sang par l'EFS

14h à 19h à la Salle des Fêtes

Toulouse Métropole

Reprise de la collecte des textiles déposés dans les bornes « Relais 31 »



Cependant - et comme ce fut le cas pour la reprise des autres collectes temporairement suspendues - un temps de rattrapage sera nécessaire pour que toutes les bornes soient vidées.

Nous vous invitons à être patients et compréhensifs.

Ouverture du showroom du réemploi à la déchèterie de Plaisance-du-Touch

N'attendez plus, venez visiter à la déchèterie de Plaisance-du-Touch le showroom du réemploi. Vous y découvrirez le mobilier et les accessoires de seconde vie que nous avons chinés pour vous inspirer. Et si c'était chez vous ?

Le réemploi et ses acteurs n'auront plus de secret pour vous !

[Plus d'info ici](#)

Horaires et adresse de la déchèterie de Plaisance-du-Touch [ici](#) !



Votre service de l'Eau vous informe

La première facture émise par le service public de l'eau et de l'assainissement Eau de Toulouse Métropole va être adressée aux abonnés de la commune d'Aussonne. La transmission de votre contrat d'abonnement à Eau de Toulouse Métropole s'est faite automatiquement au 1er janvier 2020. Vous n'avez par conséquent aucune démarche à entreprendre pour être abonné à l'eau.

Pour vos précédentes factures, si vous aviez choisi le paiement par prélèvement auprès du Trésor Public, conformément à la réglementation en vigueur, vos coordonnées bancaires n'ont pas été transmises à Eau de Toulouse Métropole. Aussi, afin de continuer à bénéficier de ce mode de paiement, le renouvellement de votre adhésion est nécessaire. Nous vous invitons à vous connecter sur le site : <https://www.eaudetoulousemetropole.fr/>. Un espace abonné vous est exclusivement réservé. Vous pouvez y consulter votre compte, suivre votre consommation ou payer votre facture, etc.



Pour toute question, demande de renseignements, vous pouvez prendre contact :

- par téléphone au 05 61 201 201 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 13h ;
- sur le site internet e <https://www.eaudetoulousemetropole.fr/>
- ou rencontrer l'un de nos conseillers à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole, sur rendez-vous du mardi au samedi. Pour la prise de rendez-vous, elle peut se faire en ligne sur le site internet [eaudetoulousemetropole.fr](https://www.eaudetoulousemetropole.fr/) ou par téléphone au 05 61 201 201